Trente-deuxième Année. — Nos 360-361 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 26 & MARDI 27 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 26 DÉCEMBRE 1887

ET PUIS?

Notre article, d'avant-hier était imprimé, quand nous avons trouvé, dans un journal, la circulaire électorale des cinq candidats sénatoriaux désignés par le congrès du Conservatoire.

MM. Merlin, Cirier, Girard, Achille Scrépel, Claeys nous indiquent, avec une grande précision, les points sur lesquels ils se sont mis d'accord. Ils veulent le maintien de la République, la paix à l'intérieur et à l'extérieur, la protection du travail national. Ils promettent, naturellement, de servir avec un complet dévouement les intérêts du département. Ils énumèrent quelques-uns des grands travaux auxquels leur concours serait acquis s'ils devenaient sénateurs.

Voilà qui est bien, mais voilà qui est insuffisant.

Les signataires de ce manifeste gardent un silence absolu sur les questions les plus graves, sur celles qui passionnent le plus l'opinion publique et qui divisent surtout le parti républicain lui-même : la liberté d'enseignement, par exemple, le droit d'association, la loi sur l'armée, le service militaire imposé en temps de paix et en temps de guerre aux instituteurs, aux séminaristes et aux prêtres, le maintien ou la suppression du Concordat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression des aumôniers dans les lycées et collèges, la réduction des heures de travail, les caisses de retraite pour les ouvriers, le travail des femmes, etc. Il y a, sur tous ces points si intéressants, des projets déposés au Parlement. Nous voudrions connaître à leur sujet la pensée de chacun des cinq candidats.

Ces messieurs nous disent et ils impriment la chose en gros caractères : « *Nous sommes les seuls, les vrais conservateurs.* » La raison qu'ils en donnent c'est qu'ils veulent conserver la République.

Ils crient bien fort aux délégués sénatoriaux, de se méfier des autres candidats qui pourraient prendre ce même qualificatif de « conservateurs. »

Cette façon de se dire « les seuls, les vrais conservateurs » rappelle un peu trop les boniments de magasins de déballage qui ont une peur atroce que la clientèle les lâche pour s'en aller à la maison qui est au coin du quai.

Il faudrait pourtant s'entendre sur la valeur de ce mot « conservateurs. »

On n'est pas nécessairement conservateur par le seul fait qu'on veut « conserver » le gouvernement établi. Les courtisans de Tibère et les citoyens qui soutenaient la convention, auraient pu, eux aussi, revendiquer ce titre, puisqu'ils voulaient résolument « conserver » ce qui existait à leur époque. Si demain, la commune révolutionnaire et socialiste triomphait légalement en France, il faudrait donc se faire communard, pour avoir droit au titre de conservateur.

Les cinq candidats, pour être d'accord avec eux-mêmes, se croiraient-ils obligés d'être avec la commune légale, sous prétexte que ce serait encore la République.

Non, ce n'est pas tout à fait cela, et ce n'est pas, sans quelque surprise attristée, qu'on voit des citoyens ayant déjà rempli de grands mandats publics et en sollicitant un autre, se contenter de définitions aussi mesquines et aussi peu exactes.

Le conservateur est le citoyen qui veut sauvegarder, dans le gouvernement, certains principes de droit naturel, de religion, de liberté, d'ordre et de justice, sans lesquels il n'y a pas de stabilité pour les Etats. C'est encore celui qui veut rétablir ces principes dans les lois de son pays quand ils en ont été effacés en tout ou en partie.

On peut être républicain et conservateur, comme on peut être monarchiste et révolutionnaire.

En général, les gouvernants républicains d'Amérique, par exemple, nous semblent, aujourd'hui, bien plus conservateurs que les ministres actuels du roi d'Italie.

Et c'est, parce que nous professons ce très haut sentiment de ce que doit être un gouvernement vraiment conservateur, que nous avons, dès longtemps, cessé de demander aux candidats s'ils étaient ou non républicains, s'ils avaient gardé ou non le respect des régimes du passé, s'ils avaient d'autres espérances dans l'avenir pour savoir d'eux seulement quelles opinions ils professaient sur les lois par lesquelles on s'est efforcé et on s'efforce encore de saper, en France, les assises conservatrices et de jeter le trouble dans les consciences dans la famille, dans la propriété comme dans l'Etat.

Les intérêts matériels ne sont vraiment sauvegardés que lorsque ces assises fondamentales sont fermement assurées.

C'est ce qu'exprime, fort bien, le mot fameux du baron Louis, au roi Louis XVIII : « Faites moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances ». Cette pensée est autrement profonde qu'elle ne paraît à beaucoup de gens. C'est toute une formule de véritable prospérité matérielle.

La politique suivie, en France, depuis dix ans a été détestable, et les finances de l'Etat, comme celles du plus grand nombre des citoyens, s'en sont cruellement ressenties.

MM. Merlin, Cirier, Girard, Achille Scrépel et Claeys prétendent-ils persévérer dans cette politique?

Ils veulent maintenir la République, soit. On le savait et ce n'est pas là-dessus que beaucoup de délégués sénatoriaux auraient voulu — voudraient encore — avoir leur sentiment.

Quelle direction entendent-ils donner à la République, voilà la seule question intéressante.

Et c'est, malheureusement, la suite sur laquelle nous ne trouvons pas un mot d'éclaircissement dans leur circulaire.

ALFRED REBOUX.

CHEZ M. DE LAMARZELLE

Nos lecteurs n'ont pas oublié que la veille même du jour où les Chambres devaient se séparer M. de Lamarzelle, député de la Droite, déposait sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation au sujet des agissements du conseil municipal de Paris avant et pendant le Congrès du 3 décembre. On sait, de plus, que la discussion de cette interpellation a été renvoyée à un mois.

Il nous a paru intéressant de demander à M. de Lamarzelle, sur quelles bases il compte établir sa discussion et voici le résultat d'un entretien qu'un de nos collaborateurs parisiens a eu samedi matin avec l'honorable député du Morbihan.

Vous avez déposé, il y a quelques jours, monsieur le député, une interpellation sur les faits et gestes du conseil municipal de Paris lors du dernier Congrès : Comptez-vous, en la développant, reprendre les faits qui ont été signalés par la presse ?

— Certainement ; mais j'ai aussi des faits absolument inédits à apporter à la tribune, et je ne vous cacherai pas que j'ai été surpris de voir que pas un journal parisien ne les a reproduit.

— Il y a donc eu autre chose que la démarche auprès des députés de la Seine, l'histoire des souterrains et la permanence du bureau du conseil ?

— Evidemment, et c'est là le plus grand côté du débat que je veux soulever.

Vous savez, d'abord, ce qui s'est passé, la veille même des évènements au meeting de la salle Favié et les appels aux armes qui y ont été poussés. Je veux établir et démontrer la connexité qui existe entre ces excitations et les faits irréguliers, révolutionnaires même, dont s'est rendu coupable le conseil municipal.

Je vais, si vous le voulez bien, reprendre les faits.

Le jeudi, lorsque les conseillers municipaux arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville, ils le trouvèrent pour ainsi dire occupé par les gardiens de la paix, et s'aperçurent que les souterrains avaient été rendus praticables.

Le président Hovelacque, télégraphia aussitôt au préfet de police pour lui *enjoindre* de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville et *relever* les gardes des souterrains.

M. Bourgeois eut la faiblesse de céder sur le premier point : quant aux souterrains vous savez ce qui arriva et vous connaissez l'histoire du fermoir du porte monnaie placé par un conseiller *dans la serrure* d'une des grilles pour l'empêcher de fonctionner.

C'est ce même jour que M. Hovelacque parut à une fenêtre de l'Hotel-de-Ville pour engager le peuple à s'opposer par la force à l'élection de M. Ferry.

— C'était déjà un délit ?

— C'était déjà un acte révolutionnaire et la police n'aurait pas dû le tolérer.

Le lendemain, prenant pour prétexte une question à adresser au préfet de police, le bureau convoquait le conseil municipal par télégramme, et c'est ici que la Révolution entre en scène ouvertement.

Le bureau avait facilité aux délégués du Comité central révolutionnaire l'accès des tribunes publiques qu'ils s'empressèrent d'envahir ; et ces gens-là venus pour obliger le conseil à envoyer au Palais-Bourbon une délégation hostile à M. Jules Ferry, se doutant que la séance à la Chambre ne durerait que quelques minutes, envoyèrent à plusieurs reprises, à M. Houelacque, président du conseil municipal, des billets le mettant en demeure de lever la séance du conseil.

Les députés pouvaient en effet quitter le Palais-Bourbon aussitôt après la séance et la démarche des délégués du Conseil, devenait en fait inutile. M. Hovelacque finit par céder aux injonctions des citoyens Eudes, Susini et autres, et enleva le vote de la délégation.

— Avez-vous appris quelque chose de ce qui s'est passé à la Chambre entre les députés de la Seine et les délégués du Conseil ?

— Je ne puis vous repondre à ce sujet, et je serai tout aussi muet à la tribune; mais ça a été *drôle* !...

— Et le jour du congrès?

— Oh ! ce jour là, la commune a fait plus que montrer le bout de l'oreille.

Vous vous souvenez que le bureau du conseil siégeait en permanence; eh bien, dans une salle voisine, le même bureau avait laissé s'installer *officiellement* les délégués du comité revolutionnaire. Et *ces délégués délibéraient de concert*, j'allais dire de complicité avec le bureau du conseil *municipal*.

Cette situation révolutionnaire dura jusqu'à 3 heures. A ce moment des conseillers municipaux arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville et firent observer à MM. Hovelacque et Dammas, combien leur attitude était grave; ils leur apprirent qu'on parlait déjà de commune, à Versailles, et que l'effet produit était désastreux.

Il fallait à tout prix congédier les délégués et personne ne s'en souciait; M. Humbert consentit enfin à se charger de cette mission et il le fit dans les termes suivants :

« Citoyens, nous recevons de Versailles d'alarmantes nouvelles ; votre présence à l'Hôtel-de-Ville est mal interprêtée ; on vous prête des intentions qui certainement sont loin de votre pensée : nos ennemis en profitent, et Jules Ferry gagne du terrain grâce au fantôme de la commune. Il ne faut pas que nos ennemis arrivent à la faveur d'un malentendu, il vaut donc mieux que *nous nous séparons !* »

Les citoyens Eudes, Rusini et consorts cédèrent sans se douter du tour que venait de leur jouer M. Humbert. Il n'en est pas moins établi que si la commune n'a pas été proclamée, ce n'est pas la faute du Conseil municipal. — Mais pourtant la séance du 7 décembre au Conseil municipal n'a-t-elle pas dégagé bien des responsabilités ?

— Elle n'en a dégagé aucune : on a voulu établir que le scrutin du 2 décembre décidant la délégation avait été une surprise, on oubliait que ce scrutin avait été public, et qu'en pareil cas, la surprise ne saurait être invoquée. Du reste, il ne faut pas oublier qu'en dépit des efforts de M. Joffrin, un ordre du jour fut voté témoignant de la confiance du conseil pour son bureau.

— Croyez-vous que si M. Jules Ferry eut été élu des troubles sérieux en eussent été la conséquence.

— Je ne le crois pas. On eut peut-être crié, on eut redouté la bousculade du 1er décembre, voilà tout; du reste, en admettant que ces troubles eussent pris un caractère franchement révolutionnaire, je ne crois pas comme on l'a dit que M. Jules Ferry eut été homme à les étouffer. Quand on n'est pas capable de tenir tête à un age parlementaire comme celui auquel donna lieu l'affaire de Lang-Son, quand on se laisse jeter, sans mot dire, comme il l'a fait, à la porte d'un ministère, on est impuissant de tenir tête aux manifestations de la rue.

— Vous ne croyez donc pas à la *poigne* de M. Ferry ?

— Oh ! pas du tout ! M. Jules Ferry n'a pas l'énergie nécessaire pour se relever; il lui faudrait pour cela le tempérament d'un Jules Favre, et il est loin !

— Quelle issue prévoyez-vous qu'aura votre interpellation?

— Mon Dieu ! l'issue la plus pratiquée du monde : les opportunistes ne me pardonneront jamais de les avoir devancés en déposant cette interpellation; et en présence de ce danger commun dont, unis, nous viendrons à bout, ils préfèreront reculer.

Le gouvernement déposera un projet de loi tendant à modifier le mode d'élection du conseil municipal de Paris, et à restreindre le cercle de ses attributions, le projet de loi sera renvoyé à une commission... et aux calandes grecques.

Je ne me fais à ce sujet aucune illusion; l'article de la *République Française* du 16 décembre me les a toutes enlevées.

Il me restera la conscience d'avoir accompli mon devoir en montrant combien grand est le péril d'avoir un conseil municipal comme celui de Paris.

Je pris congé de mon honorable interlocuteur sur ces mots, en le remerciant sur la bienveillance avec laquelle il m'avait fourni des renseignements que je lui demandais.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX
AU VATICAN

On mande de Rome, à la *Gazette de France* :

« L'audience que le Pape avait accordée aux officiers de son armée, pour le 27, a été avancée : elle a eu lieu ce matin; elle laissera d'ineffaçables souvenirs. Le Saint-Père a bien voulu nous conserver familièrement auprès de sa personne, durant cinq quarts d'heure.

» Le général Kanzler, ministre des armes, et le général de Charette étaient à notre tête. Parmi les défenseurs français du Saint-Siège : le comte François de Maistre, le comte de Falaiseau, le comte de Champeaux-Verneuil, M. de Villèle, M. de Malljay, M. Schmoderes, M. Daudier et M. Benoît, devenu trappiste.

» Le général *Kanzler* a présenté l'hommage de ses soldats, à l'occasion du jubilé sacerdotal, avec l'expression de leur fidélité; puis il a offert, au nom de ses anciens soldats italiens, un objet magnifique, un encrier d'or et d'argent, sculpté à Rome, surmonté d'un saint Michel terrassant le démon ; le porte-plume d'or, cerclé de trois rangs de diamants, est une *merveille artistique*.

» Le général Kanzler a ajouté que les zouaves pontificaux offraient un présent particulier, un drapeau pontifical, orné de peintures; mais que cet envoi, effectué de Paris le 16 décembre, n'étant pas encore parvenu, lui serait présenté plus tard.

» Le Saint-Père a pris l'encrier dans ses mains ; il a *remercié* chaleureusement les donateurs en langue italienne, il a ajouté, en souriant :

— « Je me servirai de cet encrier pour signer le » décret de réorganisation de mes troupes fidèles ! »

» Apercevant ensuite le général de Charette, Léon XIII l'a appelé par son nom, l'attirant à lui et gardant longuement ses deux mains, puis disant, en langue française :

— » Je sais que les zouaves seraient plus nombreux » autour de vous, si la date de leur réception avait été » maintenue au 27 : mais, ce sera la fête de Saint-» Jean, et les occupations seront bien nombreuses : » il a fallu avancer le jour. Le présent *m'est* très » agréable. Je le recevrai avec joie, j'en sais déjà tout » le mérite. »

» Après ces premières paroles, le Saint-Père, s'adressant à tous en langue italienne, a dit, en substance, sur le ton d'une causerie familière :

— « Il y a quelques années, mes bien chers fils, » lorsque je reçus, pour la première fois, les représen-» tants de mes braves troupes, je leur disais que leur » vue, si douce à mon cœur, n'était pas cependant » sans me causer une certaine tristesse.

» Aujourd'hui, mes très chers fils, les circonstan-» ces, sans promettre encore la fin de nos maux, sont » telles cependant que nous pouvons peut-être envi-» sager l'avenir, avec plus de confiance et plus d'es-» pérance. En effet, cet enthousiasme universel des » nations, ces témoignages universels de dévoue-» ment qui abondent autour du Pape, nous montrent » que le monde aime le Pape et que, par conséquent, » il souhaite et appelle, pour lui, une situation qui » lui permette d'exercer avec liberté et dignité son » *ministère*.

» Je n'en veux pas trop dire à ce sujet; mais je vois » un fait providentiel, dans cette occurence du cin-» quantenaire sacerdotal, qui provoque une explosion » si unanime, si enthousiaste d'attachement envers » le St-Siège. Dans ces protestations, qui témoignent » d'un besoin universel. Dieu nous donne, peut-être, » une espérance de pacification pour l'avenir.

» Je sais que je peux compter sur votre attache-» ment fidèle et je prie Dieu de vous en récompenser, » en vous bénissant du fond de mon cœur, vous, les » Romains, et vous, qui êtes venus de loin, vous et » ceux que vous représentez, vous et vos familles si » chrétienne, qui participent à votre dévouement. »

L'AFFAIRE WILSON

Les croix vendues. — Nouvelles arrestations. — Le « Moniteur de l'Exposition. » — Responsabilité de la commission des 43. — Arrestation imminente de M. Wilson.

On lit dans *Paris* :

« *L'instruction de la nouvelle affaire* Wilson amène, chaque jour, des découvertes plus écrasantes pour le gendre de M. Grévy. On savait à merveille, dans le monde du tripotage, que l'hôte de l'Elysée se prêtait à tous les trafics d'influence, que pas une affaire véreuse ne se brassait, sans que son nom ne s'y trouvât mêlé. Aussi est-ce un véritable déluge de révélations *qui menace* de submerger le cabinet des juges d'instruction.

» M. Wilson est, personnellement et directement, compromis, dans plusieurs dossiers soumis à l'information.

» *Il est maintenant démontré que des croix ont été vendues et livrées, moyennant finances.*

» *Il est acquis à l'instruction que M. Wilson a exigé de plusieurs solliciteurs des souscriptions importantes d'actions ou d'abonnements multiples au « Moniteur de l'Exposition, » comme naguère à la « Petite France. »*

» Nous avons eu déjà l'occasion de raconter que la commission dite des Quarante-Trois s'était donné le tort de souscrire, au nom de toutes les sous-préfectures de France des abonnements, jusqu'à la fin de 1889 au journal fondé par M. Wilson, pour exploiter *la naïveté des exposants.* Nous nous demandons à la suite de quelles démarches, une telle faveur a pu être accordée à cette officine de chantage, au grand détriment de la Société de garantie de l'Exposition. Il y aurait peut-être lieu, pour la commission de contrôle de revenir sur une décision aussi scandaleuse, puisqu'elle paraît avoir été amenée, on ne sait par quelle *considération*, à agir comme les simples fabricants de cirage qui voulaient recevoir la croix des mains de M. Wilson.

* * *

» De nouvelles commissions rogatoires ont été, paraît-il, envoyées en province, dans les villes où la Société des décorations avait des succursales. Trois autres arrestations auraient encore été faites, ce qui porterait à sept le nombre des inculpés actuellement détenus *sous mandat de dépôt*.

» M. Wilson est toujours libre, lui; mais il parait devoir être mis prochainement à même de loger plus près du cabinet d'instruction où chaque jour, il lui faut passer de longues heures.

» Les résidences officielles doivent lui manquer. Il aura prochainement la Conciergerie pour l'Elysée.

* * *

« 2 heures 45. — On a parlé d'une détermination grave que devaient prendre aujourd'hui, M. le procureur général, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction Vigneau.

» A l'heure où nous mettons sous presse, aucune conférence, entre ces personnages, n'a encore eu lieu.

» M. le juge d'instruction Vigneau est dans son cabinet; il continue à recevoir des déclarations de témoins au nombre desquels se trouvent quelques dames.

» Il est question d'une confrontation imminente entre les inculpés et M. Wilson.

» Celui-ci ne vient plus dans un coupé, comme dans les premiers temps, mais dans une voiture de place, afin de ne pas attirer l'attention. »

Lettre de Paris

(D'un correspondant spécial)

Paris, 24 décembre 1887.

La dissolution est devenue, décidément, la question à l'ordre du jour. La plupart de nos grands journaux s'en occupent, aujourd'hui. Les uns, comme la *Paix*, invitent les électeurs sénatoriaux à faire de bonnes élections, le 5 janvier, afin de préparer les futures élections législatives, les autres, pour démontrer, à l'instar du *Siècle*, qu'il n'y a pas d'autre moyen de mettre fin à *l'impuissance parlementaire* qu'en en appelant au suffrage universel.

Cependant, chose singulière, les radicaux se montrent froids, sinon opposés à cette consultation électorale. Le *Rappel*, qui croit toujours à la possibilité de la concentration, demande qu'avant de recourir à la dissolution, on fasse l'essai d'un cabinet radical, et la *Justice* est persuadée que, si un ministère quelconque abordait résolument l'œuvre des réformes réclamées par le pays, tout rentrerait immédiatement dans l'ordre, c'est-à-dire que la Chambre actuelle deviendrait un modèle de sagesse et qu'elle étonnerait le monde par ses vertus parlementaires.

Il y a, du reste, tout lieu de croire que cette question de la dissolution va servir d'ici à la rentrée, et même après, de thème principal aux polémiques de la presse. Les partis tiendront d'autant plus à prendre position à son sujet, que l'on représente déjà le chef de l'Etat comme décidé à y avoir recours aussitôt qu'il lui sera démontré que l'existence du cabinet Tirard, qu'il a eu tant de peine à former, est sérieusement menacée.

Tout indique que le déchirement ministériel, qui devait résulter du refus de M. de Mahy d'accepter un sous-secrétaire d'Etat des colonies au ministère de la marine, n'aura pas lieu.

On dit, en effet, que M. Tirard a résolu de scinder, en deux *ministères* le département de la marine, tel qu'il est maintenant organisé. Il y aurait donc un ministère des colonies dont M. de Mahy serait le titulaire, et un ministère de la marine que l'on donnerait à un amiral quelconque, peut-être même à un civil.

Ce qui donne beaucoup de vraisemblance à la nouvelle, c'est qu'il n'a pas été question, dans le Conseil tenu ce matin à l'Elysée, de l'affaire du sous-secrétariat d'Etat à la marine, L'on suppose que la question est réservée, jusqu'à la rentrée de la Chambre, qui aura à se prononcer pour ou contre la solution imaginée par M. Tirard.

Le conseil de ce matin n'est pas, au surplus, sans importance, non pas seulement, parce qu'il semble *résulter de la discussion* qui s'y est engagée sur le protocole arrêté par la conférence de Londres, au sujet du régime des sucres, que l'adhésion du gouvernement français à ce protocole souffrira des difficultés. (On assure déjà que M. Tirard entend, avant de se prononcer, prendre l'avis des groupes parlementaires et des comités locaux intéressés dans la question) ; mais encore à cause du rétablissement des commandants de gendarmerie supprimés, le 6 avril 1886, sur la proposition du général Boulanger.

Cette suppression n'avait pas été sans réagir sur la bonne organisation d'une institution, dont mieux que partout ailleurs, on sent tout le prix dans les départements ; aussi le rétablissement des commandants de gendarmerie avait-il été sollicité par nombre de conseils généraux. En prenant une initiative, qui rend au corps si estimé de la gendarmerie son caractère de corps spécial, le général Logerot aura démontré une seconde fois, depuis son avènement au ministère de la guerre, qu'il a le souci du maintien de *l'ordre*, absolument comme il a celui de la discipline dans l'armée.

Ce n'est pas la seule mesure, ayant pour objet de rétablir ce qu'a défait le général Boulanger, que l'on prête au *nouveau ministre de la guerre* : on lui attribue notamment l'intention de revenir pour le port de la barbe dans l'armée, aux anciennes traditions et cela dans l'intérêt de l'hygiène et de la bonne tenue du soldat.

On peut considérer comme réglée la question de l'Opéra-Comique. M. Faye a, en effet, annoncé au conseil qu'il lui soumettra, *mardi*, la nomination du nouveau directeur qui, à défaut de M. Paravey, directeur du théâtre de Nantes, serait M. Bertrand, directeur des Variétés et de l'Eden.

Le manifeste des autonomistes-socialistes du Conseil municipal n'obtient aucun succès, même parmi les radicaux les plus teintés de socialisme. La *Justice* le traite aussi cavalièrement qu'elle traitait, il y a quelques jours, le programme du nouveau groupe de la Chambre et l'*Intransigeant*, qui déclarait, hier, ne pouvoir le reproduire, à cause de son étendue, se borne, aujourd'hui, à une simple analyse sans commentaires. Le *Radical* procède de la même façon.

Le récent arrangement, conclu entre la France et l'Angleterre, au sujet des Nouvelles Hébrides, est sur le point de recevoir son application. D'après une dépêche de Sydney, le commandant de la station française, aux *Hebrides*, a reçu l'ordre d'évacuer ce poste avant la fin de janvier prochain. C'est, on le sait, le prix de l'arrangement *relatif* au Canal de Suez et des autres concessions faites par l'Angleterre et la France dans l'Océanie même.

Aujourd'hui, la Bourse a été calme, d'abord à cause de l'absence d'affaires, dont témoignent toutes les cotes étrangères, ensuite parce qu'à la veille de la fête de Noël qui sera suivie de plusieurs jours de chômage, la spéculation a liquidé ses positions, sans affaires nouvelles. On ne saurait expliquer la petite hausse du 3 0/0 que par quelques rachats de la part de l'arbitrage allemand. Le 3 0/0 clôture donc à 81,35, en hausse de 10 centimes.

Dans notre numéro du 17 novembre dernier, il s'est glissé à notre insu un entrefilet découpé dans un journal belge, *La Renaissance*, qui contenait les insinuations les plus désobligeantes pour un chimiste bien connu à Roubaix, et qui n'est autre que M. Grawitz, comme chacun l'a compris.

Nous désavouons formellement cet article ; accuser M. Grawitz d'être du dernier lien avec M. Wilson et de n'avoir dû qu'à cette influence plusieurs succès judiciaires c'est calomnier tout à la fois M. Grawitz et la justice française.

Justement ému de cet article, M. Grawitz avait formé une plainte contre le *Journal de Roubaix*; mais devant la franchise et la spontanéité de nos explications, que nous avons tenu à faire connaître à nos lecteurs, il vient de se désister et nous l'en remercions.

NOUVELLES DU JOUR

Le nouveau commandant du 15e corps
Les dispensés de la classe 1886

Paris, 25 décembre, 10 h. 45. — Il est question du général Ferron ou du général Vincendon, pour remplacer le général de

BOURSE DE PARIS

du lundi 26 décembre

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 35	3 0/0	81 25	81 25	81 12
85 35	3 0/0 amortissable	85 22	85 25	85 22
107 40	4 1/2 1883	107 30	107 30	107 20
58 ..	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	57 31/4
96 72	Italien 5 0/0	96 57	96 57	96 50
67 3/4	Extérieure 4 0/0	67 5/8	.. ..	67 1/2
79 3/8	Hongrois 4 0/0	79 5/8	.. ..	78 15/16
373 75	Egypte 6 0/0	373 75	372 ..	373 75
13 93	Turc 4 0/0	13 90	13 90	13 92
517 .	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	518 ..
100 15	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	100 15
524 25	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	522 ..
	Sociétés de Crédit			
4300 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	4295 ..
462 50	Banque d'Escompte	460 ..	.. ..	460 ..
777 50	B. Paris et d. Pays-Bas	777 50	.. ..	770 ..
350 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	340 ..
1411 25	Crédit Foncier	1412 50	1410 ..	1407 50
... ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	... ..
575 .	Crédit Lyonnais	577 50	.. ..	575 ..
453 75	Société générale	.. ..	.. ..	452 ..
445 .	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	442 ..
508 75	Banque Ottomane	506 50	.. ..	506 25
. .	Créd. Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1556 25	Nord act.	.. ..	.. ..	1550 ..
1242 50	Paris-Lyon-Médit. »	1240 ..	1230 .	1237 50
777 50	Est »	.. ..	.. ..	777 ..
880 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	875 ..
1310 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1313 ..
1175 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1170 ..
	Sociétés diverses			
2087 50	Suez	2080 ..	2083 ..	2076 25
1365 ..	Gaz Parisien	.. ..	1365 ..	1365 ..
696 25	Voitures	.. ..	.. ..	691 50
1160 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	.. ..
501 25	Rio-Tinto	497 50	.. ..	491 25
311 25	Panama	.. ..	.. ..	310 ..
	Obligat. Foncières			
520 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	518 75
103 50	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	103 50
595 .	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	583
517 50	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	516 25
485 .	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	483 ..
383 75	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	333 ..
478 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	476 ..
479 50	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	478 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
411 50	Nord	.. ..	.. ..	411 25
395 25	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	393 ..
386 .	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	386 ..
403 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	401 50
404 50	Orléans	.. ..	.. ..	404 50
402 ..	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	402 50
... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	... ..
631 25	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	632 50
	Chem. de f. Etrang.			
455 ..	Autrichiens	453 75	453 ..	452 50
182 50	Lombards	.. ..	.. ..	182 50
260 .	Saragosse	260 ..	.. ..	260 ..
	Obligat. des Villes			
531 25	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	532 ..
523 ..	— 1865	.. ..	.. ..	522 25
412 .	— 1869	.. ..	.. ..	412 50
399 ..	— 1871	.. ..	.. ..	399 ..
515 25	— 1875	.. ..	.. ..	516 ..
515 ..	— 1876	.. ..	.. ..	515 ..
388 ..	Marseille	.. ..	.. ..	383 ..
101 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	101 ..
95 ..	Lyon	.. ..	.. ..	95 25
105 50	Lille	.. ..	.. ..	105 50
41 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	41 50
	Obligations div.			
230 ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	295 ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	... ..
376 25	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	373 ..

BOURSE DE LILLE

du lundi 26 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	105 75	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1877, remboursable a 500 fr.	... ..	512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	413 ..
Armentieres	... ..	478 ..
Armentieres 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. a 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	105 ..
Département du Nord	105 75	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	626 25
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Ce	... ..	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1000 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, a Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, a Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	3255 ..	3125 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. a 300 fr.	... ..	410 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ...	8750 ..
Anzin 100e de denier	... ...	2245 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ...	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ...	9502 50
Bully-Grenay le 6e	1250	1252 50
Carvin	... ...	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	... ...	150 ..
Courrières	... ...	25350 ..
Campagnac	... ...	450 ..
Douchy	... ...	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... ...	115 ..
Dourges	... ...	6350 ..
Escarpelle (Nord)	... ...	3725 ..
Epinac	... ...	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ...	760 ..
Lens	... ...	20025 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ...	47 75
Liévin	... ...	3000 ..
Lys supérieure	... ...	... ..
Meurchin	... ...	2413 75
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ...	16000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ...	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ...	62 50
Vicoigne et Nœux	15965 ...	15950 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.... ..	1293 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... .	522 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. .. ..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé.	... ..	100 .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 26 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 32 1/2	3 0/0 nouveau	81 30 .|.
81 80 .|.	3 0/0 ancien	81 90 .|.
85 40 .|.	3 0/0 amortissable	85 35 .|.
107 30 .|.	4 1/2 0/0 1883	107 25 .|.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPÉCIAL)

Le budget de 1888

Suivant le *Gaulois*, on songerait, dans certains milieux, à établir le budget de 1888, de telle façon qu'il suffirait de quelques semaines pour voter celui de 1889, qui serait basé sur les mêmes chiffres et les mêmes principes. De la sorte, on pourrait provoquer la dissolution, avant la fin de l'année 1888.

La question du recrutement et la gendarmerie

Le *Petit Journal* croit savoir que, les exigences du recrutement nuisant beaucoup au service régulier de la gendarmerie, les ministres de la justice, de l'intérieur et de la guerre, vont mettre à l'étude la question de savoir s'il ne convient pas d'utiliser les mairies, les gardes champêtres, les agents des postes et de police pour la notification des ordres d'appel sous les drapeaux et pour la remise des livrets individuels.

La médaille de Chantilly

Le *Gaulois* publie les renseignements suivants sur la médaille qu'une délégation de l'Académie doit aller remettre au duc d'Aumale.

« La médaille offerte à l'illustre académicien exilé est l'œuvre du graveur Chaplain, membre de l'institut qui a merveilleusement réussi la tâche délicate qui lui était confiée. Sa médaille est un véritable chef d'œuvre.

» Le diamètre de celle-ci est d'environ huit ou neuf centimètres.

» D'un côté, on admire le profil du duc d'Aumale, très ressemblant, exécuté d'après nature par M. Chaplain, qui s'est rendu récemment à Bruxelles à cet effet.

» L'autre face représente le château de Chantilly vu a vol d'oiseau.

» On aperçoit les bâtiments jusqu'au perron où doit *s'élever la statue du prince de Condé, et une partie du* parc.

» Le paysage, tracé dans un si petit espace, est d'un charmant aspect.

» Aucune inscription.

» On a frappé trois exemplaires de l'œuvre, tous trois destinés au duc d'Aumale ; l'un est en or, l'autre en argent, et le troisième en bronze.

» Tous trois seront placés dans un écrin en chagrin marron d'une longueur de trente centimètres environ, lequel porte sur son couvercle l'insertion suivante, qu'encadre un écusson :

AU DUC D'AUMALE
L'INSTITUT DE FRANCE

» Et, au-dessous, la date de la donation du château de Chantilly.

» La matrice de la médaille n'a pas été détruite, mais seuls, les membres de l'Institut pourront en avoir un exemplaire.

» Un grand nombre d'entre eux ont déjà souscrit pour posséder un de ces précieux souvenirs.

« Enfin, plus tard, lorsque l'Institut aura définitivement pris possession du legs princier et qu'il aura créé des prix avec les revenus qu'il produira, il est probable que les lauréats *recevront en même temps* que leur prix un exemplaire de la médaille qui rappellera à chacun la haute et généreuse origine de la récompense dont il s'est vu honoré. »

La mission du général Schweinitz

D'après une dépêche adressée de Vienne au *Soleil*, le comte Kalnoky aurait reçu avis de la chancellerie allemande que la mission du général de Schweinitz à St-Pétersbourg a absolument échoué.

Départ de deux régiments autrichiens pour la frontière

Vienne, 26 décembre. — Deux régiments de la garnison de Wiener-Neustadt viennent de recevoir l'ordre de partir pour la Galicie.

(Wiener-Neustadt est une ville d'environ 20,000 habitants, située à 40 mètres au sud de Vienne et où se trouve une école militaire).

Les documents falsifiés. — Un démenti

On lit dans le *Figaro* :

« On a renouvelé ces jours derniers les attaques dirigées par quelques journaux allemands contre la famille royale de Danemarck. On a dit une nouvelle fois que les fameux documents falsifiés avaient été remis au Czar pendant son séjour à Fredenborg.

» L'organe du gouvernement danois a donné à ces racontars le démenti le plus formel. En voici les termes :

» Plusieurs journaux étrangers, et parmi eux la » *Gazette de Cologne*, ont à plusieurs reprises fait » intervenir la cour royale de Danemark à propos de » documents falsifiés qui auraient été remis soi-disant » à l'empereur de Russie pendant le séjour de Sa Ma-» jesté à Fredensborg.

» Nous sommes autorisés à déclarer qu'aucune » communication de ce genre n'a été faite soit par un » membre de la famille royale, soit par une per-» sonne attachée à un titre quelconque à la cour » royale. »

Un triste réveillon

Vienne, (Isère), 25 décembre. — Une douloureuse catastrophe a vivement impressionné notre ville. Quatre jeunes gens, qui voulaient faire le réveillon, avaient allumé, dans une chambre garnie, un réchaud pour faire cuire des aliments. S'étant endormis, ils ont été asphyxiés par le charbon. Deux d'entre eux n'ont pu être rappelés à la vie.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Départ de M. Teisserenc de Bort

Paris, 26 novembre. — M. Teisserenc du Bort part demain pour Rome avec M. Morie directeur du commerce.

Dès son arrivée, M. Teisserenc aura un entretien avec M. Crispi.

Le principe de la prorogation du traité actuel peut-être considéré comme acquis ; il ne reste qu'à fixer la durée de cette prorogation, mais il paraît de plus en plus probable que le traité ne sera prorogé que pour 3 mois.

L'élection de la Gironde

Paris, 26 décembre. — M. de Brezets, conservateur est élu par 1.805 voix, conseiller général du canton de St-Savin (*Gironde*).

La France aux Nouvelles-Hébrides

Paris, 26 décembre. — Une note officieuse dément l'évacuation des Nouvelles-Hébrides, par les troupes françaises.

Un juge de paix assassin

Paris, 26 décembre. — La Cour d'assises de l'Oise, jugeant hier une tentative d'assassinat commise par M. Delgare, ancien juge de paix, sur M. Potencier, huissier à Pont-Sainte-Maxent. Delgare a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. L'audience s'est terminée à une heure et demie du matin.

DENIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LILLE

Société des agriculteurs. — Aujourd'hui, à trois heures, s'est ouverte, dans la grande salle de l'Hôtel du Maisniel et avec le cérémonial de tradition, la séance solennelle annuelle de la Société régionale des agriculteurs.

M. Trannin présidait en qualité de président en exercice, ayant auprès de lui M. Vassilière, inspecteur de l'agriculture, représentant le ministre empêché ; M. Tisserand, directeur général de l'agriculture au ministère ; M. Saisset-Schneiper, préfet du Nord ; M. G. Legrand, maire de Lille ; M. Telliez, président d'honneur de la Société, et les divers membres du bureau.

Une allocution de M. Trannin a inauguré la séance.

M. Vassilière a répondu au nom de M. Viette, ministre de l'agriculture ; puis M. Jacqmart, secrétaire général, a rendu compte des travaux de la Société pendant le cours de l'année écoulée. Le rapport sur les concours a été lu ensuite par M. Roger, secrétaire de correspondance, et celui sur les prix de vertu par M. Dubar, l'un des vice-présidents. Dans l'intervalle des discours, comme à l'entrée en séance, l'excellente harmonie des Canonniers s'est chargée de charmer la très nombreuse assistance.

Nous relevons dans le palmarès :

Grand prix d'honneur (de la Société d'Encouragement à l'Agriculture) : M. Deleporte-Bayart, de Roubaix (de la Société des Agriculteurs de France) ;

M. Roger, vétérinaire à Roubaix, a reçu la décoration du mérite agricole.